



**AGESSS**

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

# RAPPORT ANNUEL 2017-2018

## SOMMAIRE

Mission et vision	3
Mot de la présidente-directrice générale	4
Conseil d'administration	6
Rapport d'activités	7
Assurances et retraite	8
Comité consultatif des retraités	9
Conditions de travail	10
Communications, accueil et formation	14
Développement professionnel	16
Rapport financier	19
Comité des finances	20
Bilan	21
Résultats et évolution des actifs nets	22
Rapport du siège social	23
Le personnel du siège social	24
Sommaire des appels	25
Renseignements divers	26



# MISSION

Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres.

Consulter et tenir informés les membres en tout temps.

Influencer les acteurs en participant aux réflexions et aux débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux.

Contribuer au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques de gestion.

Valoriser l'excellence en gestion.

# VISION

Être le **PARTENAIRE INCONTOURNABLE** de tous les gestionnaires pour la reconnaissance de leur rôle et le respect des conditions de travail reliées à leur profession.



**CHANTAL MARCHAND**  
Présidente-directrice générale

## MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'AGESSS. L'année 2017-2018 a été marquée par notre victoire à la Cour supérieure du Québec à la suite du dépôt de notre requête en jugement déclaratoire et en nullité contestant la validité de l'arrêté ministériel déposé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le 23 mars 2015.

La décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable Suzanne Ouellet, juge de la Cour supérieure du Québec, annule le Règlement du 23 mars 2015 et reconnaît le caractère obligatoire d'une véritable consultation par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auprès des associations de gestionnaires lors de modifications à leurs conditions de travail ou d'exercice. Je réitère ma fierté de diriger une association qui se tient debout et je remercie encore une fois l'ensemble des acteurs qui y contribue.

Le reste de l'année s'est vu parsemé d'actions juridiques de la part du MSSS. En effet, que ce soit la décision de porter en appel le jugement rendu le 20 juillet 2017, le dépôt du projet de loi 160 (PL 160) en novembre 2017, lequel prévoit une disposition qui rendrait applicable le Règlement du 23 mars malgré toute décision administrative, quasi judiciaire ou judiciaire, ainsi que la décision rendue de suspendre l'instance en appel jusqu'au 15 juin 2018. Toutes ces actions nous ont menés à utiliser un ensemble de stratégies de nature politique, juridique et partenariale.

En parallèle, la démarche collaborative et structurée entourant l'élaboration de la planification stratégique 2017-2020 de l'AGESSS s'est échelonnée sur une période de neuf mois. Différents acteurs, dont vous les membres, ont pris part à cette consultation par le biais de diverses modalités. Nous avons procédé au lancement de la planification stratégique 2017-2020 en mars dernier. Cette dernière réaffirme le souci qu'a l'AGESSS de bien définir ses enjeux et ses orientations stratégiques pour déterminer de façon juste et pertinente ses objectifs, de même que les actions à envisager.

Toujours préoccupés d'utiliser tous les lieux d'échanges et de discussions pour dénoncer le vécu des gestionnaires au quotidien, nous avons rencontré, le 3 juillet 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette. Cette rencontre s'inscrivait après une absence de rencontre de près de trois ans et demi, et ce, malgré nos multiples demandes à cet effet. Cordiale et courtoise, la rencontre a permis de rappeler au ministre: l'importance du rôle joué par les gestionnaires, la nécessité de les considérer comme des collaborateurs de premier plan et de reconnaître leur travail à sa juste valeur.

### **La structure associative**

Encore cette année, nous avons poursuivi notre soutien auprès des différents officiers qui composent les exécutifs des sections d'établissements de notre nouvelle structure associative. La table des présidents a eu lieu à deux reprises, soit le 2 novembre 2017 et le 23 mars 2018. Différents sujets ont été abordés, tels les politiques locales de gestion, le vote électronique, l'utilisation des ristournes, le soutien administratif offert auprès des exécutifs d'établissements et des conseils régionaux ainsi que la planification stratégique.

### **Le siège social**

Le siège social a été marqué en cours d'année par les départs à la retraite de M<sup>e</sup> Eugène Abarrategui, coordonnateur du Service des affaires juridiques et ressources humaines, et de madame Yolaine Dubé, agente de bureau.

De plus, le siège social a accueilli trois nouveaux membres dans son équipe : M<sup>e</sup> Émilie Marcil, à titre de conseillère en ressources humaines intérimaire, madame Jenny Guilbert, à titre d'agente en relations de travail et madame Véronique Gagné, à titre d'agente de bureau.

En terminant, M<sup>e</sup> Valérie Sylvestre occupe depuis mars 2018 le poste de coordonnatrice du Service des affaires juridiques et ressources humaines en remplacement de M<sup>e</sup> Abarrategui.

### **Les affaires juridiques et ressources humaines**

Encore cette année, nos services ont été grandement sollicités. Plusieurs dossiers individuels ont été traités. Il y a aussi lieu de noter que le sondage visant à évaluer la satisfaction des membres des services reçus fait état d'un résultat de 9,2/10, ce qui demeure une constance d'appréciation dans l'histoire de l'AGESSS.

Les discussions avec le MSSS dans le cadre du comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) se sont poursuivies et ont porté principalement sur le projet de refonte règlementaire et l'utilisation de l'enveloppe budgétaire de 3,5 % prévue à l'entente conclue avec le gouvernement du Québec en décembre 2016.

### **Les communications et la formation**

Le Service des communications et de la formation a poursuivi ses activités de communication interne et externe. Dans nos efforts d'information auprès de la population, nous avons réalisé une troisième publicité télé, laquelle a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada et de RDI dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de la Journée annuelle des gestionnaires. Une première publicité radio a également été diffusée à travers le Québec.

De plus, la mise en place d'un processus d'accueil personnalisé pour les nouveaux membres nous a permis de rejoindre, après une année, 462 personnes. L'objectif de ce processus est de créer un sentiment de proximité et s'assurer de la promotion de notre offre de service.

Enfin, à la suite de la décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable Suzanne Ouellet, nous avons organisé notre première conférence de presse dont la couverture médiatique a été exceptionnelle. Ainsi, nous avons fait entendre votre voix dans tous les médias.

### **Les ressources financières, techniques et informationnelles**

Concernant nos ressources financières, la perte de 0,5 % de nos membres actifs ainsi que l'augmentation de 9 % de nos membres retraités permettent de maintenir l'offre de service et de poursuivre la défense de vos droits, et ce, avec les mêmes balises financières que prévues.

Toutefois, à la suite des changements au RRPE, nous anticipons des départs à la retraite prématurés. Nos prévisions à cet égard sont déjà identifiées et nos suivis sont rigoureux, ce qui nous permettra d'être en mesure d'apporter les correctifs nécessaires en temps opportun.

### **Les principaux dossiers de l'année**

- Consolidation de nos zones de collaboration avec les autres associations des secteurs de l'éducation et de la fonction publique.
- Suivi du dossier des assurances collectives.
- Mise en place de stratégies de nature politique, juridique et partenariale pour dénoncer le PL160.
- Collaboration avec le regroupement des cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) dans le but d'offrir un outil de calcul d'estimation de rente de retraite qui prend en considération les modifications qui seront apportées au RRPE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Toujours consciente et soucieuse de ce que vous vivez au quotidien, l'équipe du siège social met tout en œuvre pour vous offrir des services à la hauteur de vos attentes, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

En terminant, je tiens à vous remercier pour votre confiance. Choisir l'AGESSS, c'est plus que choisir une association, c'est se donner un moyen de représentation collectif ainsi que l'accès à des services individuels personnalisés.



Chantal Marchand  
Présidente-directrice générale

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

## COMITÉ EXÉCUTIF



Présidente-  
directrice générale

**14** CHANTAL MARCHAND  
LANAUDIÈRE



Première  
directrice

**08** CAROLINE BETTEZ  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Vice-président

**01** FRANÇOIS DUBÉ  
BAS-SAINT-LAURENT



Deuxième  
directrice

**12** FRANCE AUDET  
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Secrétaire

**03** STÉPHANE ROY  
CAPITALE-NATIONALE



Troisième  
directeur

**07** CLÉMENT CLOUTIER  
OUTAOUAIS



Trésorière

**05** JOHANNE SIMARD  
ESTRIE

## ADMINISTRATEURS



**02** MARTIAL FRADET  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



**13** GUY BIBEAU  
LAVAL



**04** ERIC CARDIN  
MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC



**14** LYNE MARCOTTE  
LANAUDIÈRE



**06** ALAIN DOSTON  
MONTREAL



**15** MAXIME CORBEIL  
LAURENTIDES



**09** LYNE CLOUTIER  
CÔTE-NORD



**16** CHRISTINE CLOUTIER  
MONTRÉGIE



**11** GUY GRENIER  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE



**04** PAUL DÉSILETS  
MEMBRE RETRAITÉ



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



**CHANTAL MARCHAND**  
Présidente-directrice générale



**JOANIE MAURICE-PHILIPPON**  
avocate  
Conseillère en ressources humaines

## ASSURANCES ET RETRAITE

### Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

En date du 10 mai 2017 était adopté le projet de loi 126 (PL 126), *Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives*.

En parallèle de cette adoption, qui avait notamment pour effet de modifier les critères d'admissibilité à la retraite sans pénalité, de même que la pénalité applicable, et ce, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019, des travaux de réflexions et de discussions se sont poursuivis avec l'objectif d'assurer la pérennité du RRPE.

Dans cet objectif, un comité de travail portant sur les coûts de transfert du RREGOP a notamment été créé. De fait, 90 % des participants du RRPE proviennent du RREGOP et leur service est entièrement reconnu au RRPE, ce qui occasionne des pertes au régime. Ainsi, lors des discussions ayant mené à l'entente portant sur la rémunération globale, en décembre 2016, alors que le financement du RRPE était revu en détail, il a été prévu qu'un comité serait créé afin d'explorer et de développer des solutions permanentes à ce problème. À ce jour, le RACAR a participé à 3 rencontres et les travaux se poursuivront assurément au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, en contrepartie des modifications apportées au régime, nous avons pu constater la baisse du taux de cotisation du RRPE, lequel est passé de 15,03 % à 12,82 % en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette diminution importante se reflètera aussi pour les années subséquentes.

Quant au rendement du RRPE au 31 décembre 2017, il était de 8,5 %.

Enfin, tout en poursuivant son travail de représentation auprès des acteurs concernés, le RACAR a développé un outil de calcul d'estimation de rente de retraite qui prend en compte les nouveaux critères d'admissibilité à la suite de

l'adoption du PL 126. Cet outil est disponible sur le site Web de l'AGESSS. Nous tenons à remercier la permanence du RACAR pour la mise en place de cet outil fort utile et pertinent pour les membres.

### Le régime collectif d'assurance du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la tarification du régime d'assurance maladie a été diminuée d'environ 2,6 %.

Quant au régime obligatoire d'assurance vie, la prime liée à cette protection a augmenté de 5 %, portant son coût à 0,093 % du salaire. Il est à noter qu'un congé de prime de 50 % a été accordé pour cette protection.

La tarification du régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint a été augmenté de 16,5 % et le congé de prime a été diminué à 25 %.

Par ailleurs, les travaux entamés par le RACAR au cours de l'année 2015, visant à identifier des solutions qui pourraient permettre de freiner l'augmentation des primes d'assurance, se sont poursuivis au cours de l'année 2017. À cet égard, certaines modifications sont entrées en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (substitution générique et augmentation du déboursé maximal).

Également, le régime collectif d'assurance des retraités fait l'objet d'une étude approfondie afin d'identifier les enjeux et hypothèses envisageables quant à son avenir. Enfin, considérant l'enjeu lié au régime collectif d'assurance des retraités, le processus d'appel d'offres concernant le renouvellement du contrat portant sur les régimes collectifs des assurances (actifs et retraités) a été reporté.



**YVES BOLDUC**  
Représentant au CCR



**MICHELINE CHAMARD**  
Représentante au CCR

## COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS

Le comité consultatif des retraités (CCR) relève du comité paritaire intersectoriel (CPI). Il a comme mission de permettre aux participants du régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic d'être impliqués dans l'administration de leur régime et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées par les participants à ce régime d'assurance. La représentativité des associations au CCR a été revue en cours d'année; de ce fait, l'AGESSS a pu bénéficier d'un siège supplémentaire audit comité. Les deux personnes qui siègent au CCR sont madame Micheline Chamard et monsieur Yves Bolduc.

L'année 2017-2018 a été marquée par la continuité de la réflexion entourant la pérennité du régime d'assurance des retraités. À cet égard, il est important de mentionner que le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ) prévoit l'obligation, pour toute personne âgée de moins de 65 ans qui est admissible à un régime privé d'assurance médicaments tel que le régime d'assurance collective offert aux retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, d'y adhérer, d'y participer et d'assurer, s'il y a lieu, son conjoint et ses enfants à charge.

C'est dans ce cadre que les membres du CCR ont demandé et reçu un avis juridique sur l'obligation d'adhérer au régime des retraités lors de la prise de la retraite. Cet avis fut demandé de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui était, via ses représentants, en accord quant à la nécessité de revoir le régime d'assurance des retraités, et ce, considérant l'augmentation significative des primes pour les 65 ans et moins liée spécifiquement au coût des médicaments. Par la suite, le SCT a demandé de procéder à un sondage auprès des 26 000 participants afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de ces derniers avant de procéder à quelque changement que ce soit. Il est important

de préciser que, de ce nombre, seulement 6000 participants sont âgés de 65 ans et moins. Cette demande survient après que certaines associations de cadres représentant des retraités eurent décrié haut et fort l'entente sur la rémunération globale signée en décembre 2016.

Le CCR poursuit l'analyse de diverses solutions possibles afin d'assurer une équité entre les deux groupes de notre régime d'assurance, soit les moins de 65 ans et les plus de 65 ans. Les discussions demeurent toutefois difficiles au sein du CCR, car seulement deux représentants sur huit ont moins de 65 ans. Il n'est pas exclu, alors, de solliciter l'appui des associations représentant les membres actifs, pour unir les efforts dans l'identification et la mise en place d'une solution qui permettrait de dénouer la situation.

Rappel des primes du régime familial en 2018 (auxquelles s'ajoute une taxe de 9 %)

	Moins de 65 ans (incluant l'assurance médicaments)	Plus de 65 ans (sans l'assurance médicaments)
Régime de base familial :	2 468 \$	116 \$
Régime enrichi familial :	5 117 \$	1 088 \$

Enfin, les activités liées au CCR au courant de l'année 2017-2018 ont été les suivantes :

- Participation à six rencontres pré-CCR, cinq rencontres du CCR et deux conférences téléphoniques.



**JOANIE MAURICE-PHILIPPON**  
avocate  
Conseillère en ressources humaines



**JEAN-PHILIPPE BRUNETTE**  
avocat  
Conseiller en ressources humaines

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour l'année 2017-2018, plusieurs dossiers ont été menés par l'AGESSS auprès des instances ministérielles et gouvernementales, de même qu'auprès des autorités compétentes. En effet, nous avons participé à plusieurs comités avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), poursuivi les dossiers d'arbitrage en cours et les démarches liées au dossier de la loi 10.

En parallèle aux démarches collectives, l'équipe du Service des affaires juridiques et ressources humaines (SAJRH) a continué d'offrir des services personnalisés aux membres en les informant, les conseillant et les représentant quant à leur situation professionnelle.

### Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP)

Au cours de l'année 2017-2018, le CCRP a tenu plus de quinze rencontres, lors desquelles l'AGESSS a eu l'occasion de discuter avec le MSSS des conditions de travail des gestionnaires.

À cet effet, en janvier 2017, le MSSS informait l'AGESSS qu'il avait obtenu le mandat du Conseil du trésor de consulter les représentants des associations de gestionnaires quant à une refonte réglementaire de leurs conditions de travail et de rémunération. Ces consultations visent notamment la mise à jour des conditions de travail à la suite des nouvelles réalités issues de la fusion des établissements réalisée en avril 2015, de même que l'intégration de modalités favorisant l'attraction et la rétention des gestionnaires, le développement professionnel ainsi que la vie associative.

Lors de ces rencontres, nous avons également discuté de l'utilisation des sommes consenties dans l'entente de rémunération globale intervenue en décembre 2016. Nous vous rappelons que cette entente prévoit notamment la disponibilité de deux enveloppes budgétaires de 1,5 % et 2 % de la masse

salariale du secteur de la santé et des services sociaux, prévues respectivement pour les années financières 2017-2018 et 2019-2020. L'objectif lié à l'utilisation de ces sommes doit être la mise en place de correctifs pour résoudre des problématiques sectorielles.

Ainsi, lors de ces rencontres, l'AGESSS a présenté différentes demandes concernant les conditions d'exercice des gestionnaires et défendu l'intérêt de l'ensemble de ses membres, notamment quant à leur rémunération. Au terme de plusieurs échanges, diverses mesures ont été retenues et autorisées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Des modifications ont été apportées au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) (ci-après nommé le Règlement) par l'arrêté ministériel 2018-006 du 20 mars 2018, lequel a pris effet le 4 avril 2018. L'entrée en vigueur des modifications est étalée sur plusieurs années, dont certaines rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Modifications réglementaires

Les modifications suivantes ont été adoptées rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- Modification de l'article 25 du Règlement concernant l'écart salarial entre gestionnaires de niveaux hiérarchiques différents afin de protéger le salaire du gestionnaire lors de mouvements de personnel sous sa responsabilité.
- Élargissement de l'allocation de soins critiques et allocation spécifique de soins critiques prévues aux articles 29.0.1 et 29.0.1.1 du Règlement afin d'en faire bénéficier les conseillers cadres et les coordonnateurs d'activités de soir, de nuit, de fin de semaine et de congé férié, selon des modalités limitées.
- Élargissement du champ d'application de l'article 29.1 du Règlement portant

sur les congés mobiles en milieu psychiatrique afin d'en faire bénéficier les conseillers cadres.

- Modification des modalités d'application de l'allocation d'attraction et de rétention pour les cadres inscrits au tableau de l'Ordre des psychologues du Québec, prévue à l'article 29.0.4 du Règlement.
- Ajout d'une allocation d'attraction et de rétention pour les:
  - cadres inscrits au tableau du Barreau du Québec (article 29.0.5)
  - cadres médecins médicaux (article 29.0.6)
  - cadres techniciens en hygiène du travail (29.0.7)
  - cadres techniciens en génie biomédical (article 29.0.8)

### **Dossier loi 10 et projet de loi 160**

Le 7 février 2015, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (loi 10) par voie de bâillon, laquelle a été sanctionnée le 9 février 2015.

La loi 10 a entraîné l'abolition de milliers de postes de gestionnaires en date du 31 mars 2015. Dans la foulée de l'adoption de la loi 10, le ministre a édicté le 23 mars 2015 le *Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (ci-après nommé le Règlement du 23 mars), lequel a eu pour effet de modifier substantiellement les conditions de travail applicables aux gestionnaires relativement aux mesures de stabilité d'emploi lors de réorganisation administrative, et ce, quelques jours avant l'abolition de milliers de postes d'encadrement. À titre d'exemple, le Règlement du 23 mars avait pour effet de réduire de 24 à 12 mois l'indemnité maximale de fin d'emploi et le congé de préretraite.

Afin de défendre les droits de ses membres, l'AGESSS a signifié, en date du 20 avril 2015, au ministre Gaétan Barrette et à la procureure générale du Québec (PGQ), une requête en jugement déclaratoire aux fins d'invalider le Règlement du 23 mars.

Le 20 juillet 2017, nous avons accueilli, avec un grand enthousiasme et une grande fierté, la décision de l'honorable juge Suzanne Ouellet de la Cour supérieure du Québec dans laquelle elle a déclaré invalide et nul le Règlement du 23 mars.

Le 28 août 2017, la PGQ a interjeté appel de la décision de l'honorable juge Ouellet.

Toutefois, en date du 23 novembre 2017, le gouvernement a déposé le projet de loi 160 (ci-après nommé PL 160) ayant pour objet de rendre valide et incontestable par voie judiciaire, quasi-judiciaire ou administrative le Règlement du 23 mars. Si le PL 160 était adopté, cela aurait pour effet de rendre inapplicable la décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable juge Ouellet.

Au même moment que la présentation du PL 160, la PGQ a déposé une demande pour suspendre l'instance en appel. L'AGESSS s'est opposée vigoureusement, par l'intermédiaire de ses procureurs, à cette demande de la PGQ lors d'une audition qui s'est déroulée le 28 novembre 2017 devant un juge de la Cour d'appel du Québec. La décision rendue le jour même par la Cour d'appel était à l'effet de suspendre le dossier jusqu'à ce que soit connu le sort réservé au PL 160, ou au plus tard le 15 juin 2018. Ainsi, le dépôt des mémoires d'appel des parties a été suspendu.

Par ailleurs, en préparation à la commission parlementaire sur l'étude du PL 160, l'AGESSS a rédigé un mémoire visant à exprimer son opposition face à l'adoption d'une telle loi qui aurait pour effet de priver les gestionnaires de leurs droits.

Enfin, en parallèle à l'évolution du dossier auprès des tribunaux compétents, et au cours des semaines qui ont suivi le jugement de la Cour supérieure du 20 juillet 2017, l'équipe du SAJRH a invité l'ensemble des membres visés par la loi 10 à lui transmettre un formulaire faisant état de leur situation individuelle. À cet égard, près de 600 demandes de service ont été reçues.

### **Dossiers d'arbitrage**

Plusieurs dossiers d'arbitrage ont été traités par l'équipe du SAJRH. De façon plus particulière, nous tenons à souligner le travail réalisé dans les dossiers suivants :

- Directive ministérielle du 10 juin 2014

À titre de rappel, l'AGESSS représente plus de 100 membres qui contestent l'application par les employeurs de la directive du MSSS du 10 juin 2014 concernant les baisses de classes salariales imposées au cours de l'automne 2014.

Nous avons connu plusieurs développements significatifs au cours de l'année dans ce dossier. L'arbitre qui entendra la cause, soit M<sup>e</sup> Francine Lamy, a été nommée. Également, le procureur du MSSS, de même que les procureurs

associatifs ont transmis leur théorie de la cause, soit un argumentaire sommaire de leur position respective, au début de l'année 2018.

Enfin, conformément à l'échéancier sommaire convenu entre les parties, et aux conférences préparatoires qui ont eu lieu au cours de l'année, les auditions dans le dossier devraient avoir lieu au cours de l'hiver 2019.

- Application des mesures de stabilité d'emploi dans le contexte de la loi 10.

Plusieurs situations particulières ont été portées à notre attention et ont mené au dépôt de recours. Nous avons notamment contesté la décision de certains établissements de ne pas octroyer les mesures de stabilité d'emploi aux gestionnaires qui avaient avisé leur employeur de leur intention de quitter à la retraite préalablement à l'annonce de l'adoption de la loi 10.

À cet égard, en date du 4 juillet 2016, l'arbitre M<sup>e</sup> Pierre-Georges Roy rendait une décision défavorable quant à l'avis de mécontentement déposé par un membre de l'AGESSS contre le CISSS de la Montérégie-Ouest. Nous avons porté cette décision en révision judiciaire. La Cour supérieure a entendu la requête et l'honorable juge Marc St-Pierre a rendu une décision en faveur du membre en date du 26 janvier 2018. L'employeur a toutefois interjeté appel de la décision de la Cour supérieure. Le processus judiciaire suivra donc son cours.

### **Classification et maintien de l'équité salariale**

Au cours de l'année 2016-2017, un grand nombre de gestionnaires ont reçu le résultat de l'évaluation de la classe salariale de leur poste d'encadrement. À la suite de cet exercice, plusieurs membres ont fait part de leur désaccord quant à la classe d'évaluation autorisée pour leur poste. Au cours de l'année 2017-2018, le MSSS a transmis aux établissements les résultats de l'ensemble de ces demandes de révision, lesquels ont ensuite été acheminés aux gestionnaires concernés.

À cet égard, nous avons eu plusieurs échanges avec les représentants du MSSS concernant le dossier de classification des postes d'encadrement, notamment au sujet des modalités d'évaluation, des modes de transmission des informations et de certains dossiers collectifs et individuels.

Enfin, l'AGESSS a réitéré à plusieurs occasions aux représentants du MSSS la nécessité que les travaux portant sur la modernisation du système d'évaluation des postes d'encadrement reprennent sans délai.

En ce qui concerne le dossier du maintien de l'équité salariale, nous vous

rappelons que l'AGESSS a déposé, en date du 18 mai 2012, une plainte devant la Commission de l'équité salariale (devenue la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) le 1<sup>er</sup> janvier 2016) concernant environ 352 catégories d'emplois sur un total de 668 catégories d'emplois visées par l'exercice du maintien de l'équité salariale au 20 décembre 2011.

Malgré toutes les discussions réalisées depuis le dépôt de cette plainte, aucun règlement n'est intervenu entre les parties. Le processus de conciliation est toujours pendant auprès de la CNESST.

Par ailleurs, nous vous rappelons également que le MSSS avait obtenu, au cours de l'année 2016-2017, une prolongation des délais afin de compléter l'exercice de maintien de l'équité salariale prévu en décembre 2016. Par cette prolongation, la CNESST accordait un délai de six mois suivant la date la plus éloignée, soit du dernier règlement entre les parties ou soit de la dernière décision finale qui sera rendue. Par ailleurs, la CNESST a précisé que pour cet exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale, l'employeur devra utiliser les données du 20 décembre 2016.

Considérant l'absence de finalité en lien avec le dossier du maintien de l'équité salariale de 2016, ce dossier est également en suspens.

### **Dossiers réglés du Service des affaires juridiques et des ressources humaines**

Au cours de l'année 2017-2018, les conseillers du SAJRH ont traité plus de 200 dossiers portant sur l'ensemble des sujets prévus au Règlement.

Près de 1500 heures ont été consacrées à la réalisation de ces mandats. Au surplus, la valeur totale des indemnités et règlements intervenus dans l'ensemble des dossiers s'élève à 3 337 063 \$.

La ventilation de ces dossiers se décline ainsi :

# DOSSIERS RÉGLÉS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

CATÉGORIES:	AVANTAGES SOCIAUX	MESURES DE STABILITÉ D'EMPLOI	MESURES DISCIPLINAIRES ADMINISTRATIVES	RÉMUNÉRATION	POLITIQUES DE GESTION	TOTAL PAR RÉGION
-------------	-------------------	-------------------------------	--	--------------	-----------------------	------------------

## RÉGIONS:

Région 01 : Bas-Saint-Laurent	2	0	5	2	1	10
Région 02: Saguenay-Lac-St-Jean	0	0	4	1	0	5
Région 03 : Capitale-Nationale	3	0	12	7	0	22
Région 04 : Mauricie-et-Centre-du-Québec	2	2	9	5	1	19
Région 05: Estrie	2	1	4	4	0	11
Région 06 : Montréal	8	5	30	13	3	59
Région 07 : Outaouais	1	0	4	2	0	7
Région 08 : Abitibi-Témiscamingue	1	0	2	2	0	5
Région 09 : Côte-Nord	0	0	2	1	1	4
Région 11: Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1	0	0	0	0	1
Région 12 : Chaudière-Appalaches	0	1	8	0	0	9
Région 13 : Laval	0	1	15	2	0	18
Région 14 : Lanaudière	0	3	8	1	0	12
Région 15 : Laurentides	1	0	5	2	0	8
Région 16 : Montérégie	0	1	10	2	0	13
Régions 10-17-18: Nord-du-Québec/ Nunavik/ Terres-Cries-Baie-James	0	0	4	0	0	4
<b>TOTAL:</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>122</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>207</b>
<b>Heures travaillées:</b>	<b>310,75</b>	<b>124,75</b>	<b>890,75</b>	<b>137,5</b>	<b>23</b>	<b>1486,75</b>



**FRANÇOIS DUBÉ**  
Coordonnateur du comité



**VALÉRIE PEPIN**, avocate  
Coordonnatrice du Service des  
communications et de la formation

## COMMUNICATIONS, ACCUEIL ET FORMATION

Nous vous présentons la synthèse des principales activités et projets qui ont ponctué l'année 2017-2018:

- Refonte complète du visuel de notre journal L'Intermédiaire en septembre 2017. Production et diffusion de quatre éditions électroniques du journal (avril, juin, septembre et décembre 2017).
- Production, révision et mise à jour de la documentation corporative de l'AGESSS (rapport annuel, brochures d'information, carte d'accueil, etc.). Production d'une nouvelle brochure de recrutement intitulée « Vos droits, notre priorité ».
- Refonte complète du visuel de nos publicités dans les éditions de la revue Le Point en santé et services sociaux.
- Élaboration de deux nouvelles politiques associatives : une première concernant les relations avec les médias et la seconde relative à la gestion des réseaux sociaux.
- Réalisation d'une tournée des exécutifs des sections d'établissements de mai à juin 2017, pour établir un lien de proximité avec les élus, connaître leurs besoins de soutien et de formation. Grâce aux échanges, un plan de soutien adapté aux enjeux, leviers et défis propres à chaque section d'établissement a été élaboré pour faciliter la réalisation de leurs mandats et l'exercice de leurs responsabilités. Les moyens de soutien proposés sont personnalisés pour chacun des exécutifs et sont réalisés conjointement par le Service des communications et de la formation (SCF) et le Service des affaires juridiques et ressources humaines (SAJRH) en fonction des responsabilités spécifiques ou communes.
- Élaboration d'un guide de soutien aux élus afin de soutenir les exécutifs dans l'exercice de leurs fonctions et la tenue de leurs activités. Il réunit l'ensemble de l'information utile aux exécutifs ainsi que des outils pertinents et à jour facilitant l'actualisation des différentes responsabilités. Ce guide, en version Web et électronique, a été lancé lors de notre Colloque en novembre 2017.
- Réception et traitement de 95 demandes de soutien de la part de nos exécutifs de sections d'établissements (envoi de courriels aux membres, production de sondages, rédaction de documents, élaboration de plan de communication, recherche de conférenciers, création de présentations PowerPoint, production de bannières ou d'objets corporatifs, etc.).
- Élaboration du visuel de la planification stratégique 2017-2020 (en version électronique et micro site Web). Le lancement a été effectué le 15 mars 2018.



- Réalisation et diffusion de la première campagne publicitaire radio qui a eu lieu du 12 au 30 mars sur les ondes de ROUGE FM, ÉNERGIE ABITIBI, CIEU FM, BLEU FM, RADIO-GASPÉSIE, CFLO et O 99.1 sous le thème « Gestionnaire : une profession de cœur! ».
- Mise en place d'un processus d'accueil personnalisé pour les nouveaux membres. Cette année, nous avons contacté 462 nouveaux membres. Cet appel a pour objectifs de créer un sentiment de proximité entre l'AGESSS et le nouveau membre et de lui présenter les services offerts par celle-ci et par ses partenaires. Un suivi est ensuite effectué par courriel six mois suivant cet appel personnalisé. Un total de 238 courriels de suivi ont été envoyés en cours d'année.
- Réalisation d'un sondage sur les besoins de formation des membres et des élus, en partenariat avec l'Université Laval. Près de 800 membres ont répondu au sondage. Les résultats globaux ont été présentés à l'ensemble des membres du comité de développement professionnel lors de la rencontre du 2 novembre 2017.
- Élaboration d'un plan de communication et organisation d'une conférence de presse à la suite de la décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable juge Suzanne Ouellet de la Cour supérieure du Québec, concernant notre requête en jugement déclaratoire et en nullité contestant la validité du Règlement du 23 mars 2015.
- Maintien des activités médiatiques. En 2017-2018, nous avons reçu et traité 49 demandes d'entrevues et d'information de journalistes. Nous avons également rédigé et diffusé huit communiqués de presse.
- Production et diffusion de 30 Infolettres et communiqués aux membres de l'AGESSS.
- Planification, organisation et coordination du Colloque de l'AGESSS qui a eu lieu les 2 et 3 novembre 2017 à Mont-Tremblant sous le thème « AGESSS 2017 : notre vision du futur ».
- Organisation de la deuxième édition de la Journée annuelle des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux qui s'est déroulée le 18 mai 2017 sous le thème « Gestionnaire : une profession de cœur! ». À

cette occasion, nous avons développé le matériel visuel (affiches, signets, macarons) remis à nos élus locaux. De plus, nous avons élaboré et diffusé une publicité télévisée, d'une durée de 30 secondes, sur les ondes de Radio-Canada et de RDI pour un total de 78 diffusions du 12 au 18 mai 2017. Nous avons également fait paraître une publicité d'une page dans le journal Le Devoir, laquelle a été diffusée en page 2 du cahier principal.



- Maintien des activités sur les réseaux sociaux. Cette année, nous avons diffusé 142 publications sur Facebook, dont la publication la plus populaire a été le lancement de la 2<sup>e</sup> édition de la Journée annuelle des gestionnaires. Cette publication du 12 mai 2017 a été vue par 46 860 personnes. Nous avons également publié 118 tweets sur notre compte Twitter.
- Maintien et développement du site Web de l'AGESSS. Celui-ci est tenu à jour et propose des contenus adaptés en fonction des besoins de nos membres. Au cours de la dernière année, le site a reçu un nombre record de visites, soit 194 187. La page la plus consultée est celle concernant les classes salariales.
- Refonte complète de la section « Votre région » sur le site Web de l'AGESSS afin que les exécutifs des sections d'établissements puissent y disposer plus d'information à l'usage des membres de leurs sections d'établissements.



**CAROLINE BETTEZ**  
Coordonnatrice du comité



**ANNIE CHAREST**  
Conseillère en formation, accueil et  
intégration

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les objectifs du comité de développement professionnel (CDP) sont de voir à la mise en commun des pratiques en matière de développement des compétences des membres dans les différentes régions, de faire le suivi de l'application de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement* et du déploiement du programme national de coaching du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le CDP s'est rencontré le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 2 novembre 2017.

Lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> avril 2017, les vice-présidents au développement des compétences ont été invités à commenter trois dépôts du MSSS dans le cadre des discussions qui ont eu lieu au Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) relativement à la refonte réglementaire. Les trois sujets qui ont fait l'objet de la consultation sont :

1. Mécanismes sur le partage des bonnes pratiques de gestion. Le CDP est d'avis que l'uniformisation et l'application des bonnes pratiques de gestion devront se faire de façon cohérente autant sur le plan vertical qu'horizontal. Ces bonnes pratiques devront être suffisamment souples pour prévoir leur adaptation et leur évolution en tenant compte des impacts de la réorganisation des services sur la gestion du temps et la proximité des gestionnaires avec leurs équipes de travail.
2. Consolidation des conditions d'exercice et gestion de carrière. Le CDP est d'avis que la consolidation des conditions d'exercice des gestionnaires est un incontournable afin d'assurer une relève suffisante et stable qui tient compte des départs prévisibles. Il est clair pour le CDP que l'amélioration des conditions d'exercice est aussi liée à la rémunération globale des gestionnaires.

3. Mobilité et prolongement de carrière. Le CDP souhaite adresser d'importants questionnements au MSSS quant à cet enjeu : définir la mobilité, déterminer les actions nécessaires préalables, évaluer les coûts de la perte des savoirs, analyser les facteurs de rétention de même que de mesurer les phénomènes d'absentéisme et de présentéisme. Il est souhaitable que le MSSS revoie les ressources dédiées à cet enjeu compte tenu de l'urgence d'agir face à la vague de départs à la retraite prévisible à court terme.

Les résultats des échanges sur ces dépôts ont été communiqués au MSSS lors du CCRP du 11 avril 2017.

Lors de la rencontre du 2 novembre 2017, les vice-présidents au développement des compétences ont été invités à faire un tour de table en suivi du dossier du développement des compétences des gestionnaires dans leur région, particulièrement en lien avec le plan de développement des ressources humaines des établissements en cours d'actualisation.

De grandes inégalités sont observables, souvent en lien avec l'importance accordée au dossier du développement des gestionnaires par la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) ou en lien avec l'instabilité des équipes des DRHCAJ dans les établissements. En effet, la cueillette de données pour les besoins de formation des membres, la réponse à ces besoins par des contenus de formation pertinents et adaptés et la rétroaction sur le développement professionnel des membres varient d'un établissement à l'autre. De plus, la réponse des établissements à la demande de nos exécutifs locaux d'obtenir une reddition de comptes sur les sommes du budget national allouées aux différentes activités de développement est inégale.

Les résultats du sondage concernant les besoins de formation des gestionnaires, effectué auprès de membres par l'AGESSS, en collaboration avec l'Université Laval, ont été présentés aux vice-présidents au développement des compétences lors du CDP du 2 novembre 2017. Ce sondage a été utilisé par 11 exécutifs qui l'ont acheminé aux membres de leur établissement pour un total de 787 répondants. Les résultats ventilés par établissement participant ont été acheminés aux vice-présidents au développement des compétences en cours d'année.

Par ailleurs, l'année 2017-2018 nous a permis de faire les constats suivants:

- Bien que le rôle de vice-président au développement des compétences soit généralement reconnu dans les établissements, il demeure difficile d'établir avec les DRHCAJ des mécanismes de communication efficaces et durables.
- Les demandes de reddition de comptes pour l'année 2017-2018 ont été adressées aux établissements par chaque vice-président au développement des compétences. Les difficultés rencontrées pour l'obtention de ces informations ont été partagées. Le tableau de répartition budgétaire du MSSS pour l'année en cours ne nous a pas été fourni.
- La reconduction du programme national de coaching du MSSS a permis de poursuivre l'accompagnement de certains de nos membres en cours d'année. Il semble que la perception associée à l'utilisation d'un coach se soit améliorée.



## **Le Comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement (CNMODPE)**

Ce comité réunit l'AGESSS, des représentants des autres associations de gestionnaires, les DRHCAJ de certains établissements et l'équipe du MSSS chargée de coordonner les échanges sur les différents enjeux de développement du personnel d'encadrement. Voici un résumé des activités du CNMODPE pour l'année 2017-2018 :

- Le 6 avril 2017, le CNMODPE annonçait son intention de réviser en cours d'année la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement*, celle-ci étant échue depuis 2015.
- Une rencontre téléphonique s'est tenue le 17 mai 2017. Nous avons appris le report à l'automne 2017 des travaux sur la politique nationale pour prioriser ceux des sous-comités de la relève des gestionnaires.
- Un groupe de travail s'est rencontré le 15 juin 2017. Un premier déblayage d'idées a été fait pour l'élaboration d'un programme de relève des gestionnaires de niveaux intermédiaire et supérieur, de même que des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints.
- Une rencontre du CNMODPE s'est tenue le 25 janvier 2018 lors de laquelle le *Programme national de développement des leaders en santé et services sociaux - volet cadres supérieurs* a été déposé. De plus, on nous y a annoncé le dépôt prochain d'un cadre de référence sur le développement de la relève des gestionnaires de niveau intermédiaire.

Malgré la volonté et l'énergie déployées par l'AGESSS pour faire avancer le dossier du développement des compétences de ses membres et de la relève en gestion dans le réseau, force est de constater que le rythme de travail du CNMODPE ne favorise pas un travail soutenu en fonction des enjeux que le MSSS a lui-même documentés. D'ailleurs, l'AGESSS a interpellé à quelques reprises les responsables du CNMODPE afin de connaître leurs intentions et les nouveaux échéanciers à prévoir dans ce dossier.

Dans l'attente de directives ministérielles, le développement de la relève en gestion et le développement des compétences des gestionnaires s'effectuent en fonction des initiatives locales reliées au plan de développement des ressources humaines de chaque établissement, que nous soutenons comme association via nos différents partenariats.

**Membres du comité de  
développement professionnel  
2017-2018**

Caroline Bettez  
Coordonnatrice du comité  
Région 08 – Abitibi-  
Témiscamingue

Julie Ouellet  
Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Marianne Bouchard  
Région 02 – Saguenay–Lac-  
Saint-Jean

Patrick Lacasse-Trudeau  
Région 03 – Capitale-Nationale

Natalie Gélinas  
Région 04 – Mauricie-et-Centre-  
du-Québec

Christian Bellemare  
Région 05 – Estrie

Monica Ouellet  
Région 06 – Montréal

Émilie Delisle  
Région 07 – Outaouais

Luc Gironne  
Région 08 – Abitibi-  
Témiscamingue

Lysanne Cormier  
Région 09 – Côte-Nord

Sylvie Desrosiers  
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-  
la-Madeleine

Claude Rousseau  
Région 12 – Chaudière-  
Appalaches

Marie-Christine Giroux  
Région 13 – Laval

Guy Godmaire  
Région 14 – Lanaudière

Nathalie Comtois  
Région 15 – Laurentides

Manon Gauthier  
Région 16 – Montérégie

Annie Charest  
Membre du siège social



A woman with brown hair, wearing a white blouse with a colorful floral pattern, is seated at a desk. She is looking down at a document, holding a black pen in her right hand. On the desk in front of her is a blue calculator and several sheets of paper. The background is softly blurred, showing a window and a desk lamp.

# RAPPORT FINANCIER



**JOHANNE SIMARD**  
Coordonnatrice du comité



**SYLVIE LANGLOIS, CPA, CGA**  
Coordonnatrice du Service des  
ressources financières, techniques et  
informationnelles

## COMITÉ DES FINANCES

Au cours de l'année 2017-2018, les membres ont tenu cinq réunions. Ils ont étudié et fait des recommandations au comité exécutif et au conseil d'administration et réalisé les projets suivants :

- Étude des 13 rapports financiers périodiques.
- Étude des états financiers audités au 31 mars 2018. Constat entourant les surplus et début d'une réflexion sur l'utilisation de ceux-ci.
- Étude des subventions aux régions et sections d'établissements.
- Suivi des rapports d'élections des régions et des sections d'établissements.
- Mise à jour des procédures et règlements en matière d'administration des ressources financières.
- Étude et recommandation en vue du renouvellement des contrats de service.
- Analyse des prévisions budgétaires 2018-2019.
- Étude des bonifications à verser aux régions dans le cadre de leur participation à l'assemblée générale annuelle.
- Recommandation au conseil d'administration du renouvellement de l'entente de partenariat avec la revue Le Point en santé et services sociaux et d'un abonnement à la revue pour tous les membres actifs, en format électronique.

### MEMBRES DU COMITÉ

Johanne Simard, coordonnatrice du comité  
Trésorière  
CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Stéphane Roy  
Trésorier en remplacement  
CHU de Québec

Maxime Corbeil  
CISSS des Laurentides

Sylvie Langlois, CPA, CGA  
Coordonnatrice du Service des ressources financières, techniques et  
informationnelles, AGESSS

Chantal Marchand  
Présidente-directrice générale, AGESSS

# BILAN

## Extrait – États financiers audités

### BILAN

Au 31 mars

	2018	2017
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	679 966	574 839
Créances	407 129	341 150
Frais payés d'avance	88 522	81 386
Placements échéant au cours du prochain exercice	130 000	96 518
	<u>1 305 617</u>	<u>1 093 893</u>
AVANCE À UN SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ, SANS INTÉRÊTS	42 763	35 576
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR	1 424 442	1 193 934
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 269 958	1 342 041
ACTIFS INCORPORELS	112 782	170 623
	<u>4 155 562</u>	<u>3 836 067</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Dettes de fonctionnement	329 798	305 459
Ristournes à payer – régions et sections	88 936	84 245
Produits reportés	1 521	4 566
	<u>420 255</u>	<u>394 270</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles	1 382 740	1 512 663
Affecté	424 706	456 976
Non affecté	1 927 861	1 472 158
	<u>3 735 307</u>	<u>3 441 797</u>
	<u>4 155 562</u>	<u>3 836 067</u>

AU NOM DU COMITÉ



, administrateur



, administrateur

# RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

## Extrait - États financiers audités

### RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

								2018	2017
	Ressources financières et informationnelles	Ressources humaines et affaires juridiques	Communication et formation	Direction générale	Location de locaux	Mandats et comités	Régions et sections	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>									
Cotisations et droits d'entrée								2 852 056	2 880 208
<b>AUTRES</b>									
Location								56 247	53 992
Autres produits								70 970	67 286
Variation nette des gains (pertes) non matérialisés sur les placements								(3 131)	7 419
Congrès								-	141 492
								<b>2 976 142</b>	<b>3 150 397</b>
<b>CHARGES</b>									
Salaires et charges sociales	291 582	613 686	274 899	247 618	-	-	-	1 427 785	1 448 822
Assurances	968	2 903	1 028	1 149	405	-	-	6 453	6 306
Communication externe	-	-	81 341	33	-	-	-	81 374	126 386
Congrès et assemblée générale	-	-	-	-	-	36 927	13 900	50 827	201 107
Courrier	640	1 411	548	620	-	-	595	3 814	10 093
Dépenses des comités	-	10 396	-	-	-	102 810	-	113 206	153 571
Electricité	3 458	10 470	3 682	4 098	11 101	-	-	32 809	31 562
Dépenses générales	202	-	-	2 688	-	-	-	2 890	10 344
Entretien et réparations	10 583	31 677	11 005	11 965	9 010	-	-	74 240	51 017
Frais de formation	2 206	10 530	1 857	4 979	-	-	101	19 673	26 038
Fournitures de bureau et papeterie	1 917	7 742	1 380	1 679	-	-	-	12 718	10 179
Frais informatiques	103 748	-	-	-	-	-	-	103 748	105 998
Services professionnels	11 748	66 116	8 623	1 197	-	-	-	87 684	248 345
Imprimerie	-	350	-	69	-	-	3 810	4 229	4 057
Information aux membres	-	-	-	-	-	-	77 374	77 374	79 057
Intérêts et frais bancaires	9 011	48	24	-	-	-	-	9 083	9 755
Publicité	-	-	-	-	-	12 914	-	12 914	7 473
Régions et sections	-	-	-	-	-	-	355 503	355 503	265 838
Taxes et permis	5 822	17 465	6 186	6 913	10 643	-	-	47 029	47 098
Télécommunications	1 273	6 329	2 801	2 346	-	-	-	12 749	14 812
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	8 235	-	-	-	-	-	-	8 235	-
Amortissement de la bâtisse	10 181	30 593	10 821	12 085	17 430	-	-	81 110	81 109
Amortissement des autres immobilisations corporelles	3 208	9 048	3 441	3 885	434	3 184	-	23 200	29 703
Amortissement des actifs incorporels	4 012	11 187	4 504	4 577	-	4 854	4 851	33 985	36 836
	<b>468 794</b>	<b>829 951</b>	<b>412 140</b>	<b>305 901</b>	<b>49 023</b>	<b>160 689</b>	<b>456 134</b>	<b>2 682 632</b>	<b>3 005 506</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>								<b>293 510</b>	<b>144 891</b>
<b>RÉPARTITION DES DÉPENSES EN POURCENTAGE</b>	17,48 %	30,94 %	15,36 %	11,40 %	1,83 %	5,99 %	17,00 %	100 %	
								2018	2017
					Investi en immobilisations	Affecté	Non affecté	Total	Total
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>					1 512 663	456 976	1 472 158	3 441 797	3 296 906
Excédent des produits sur les charges					(146 530)	(32 270)	472 310	293 510	144 891
Investissement en immobilisations					16 607	-	(16 607)	-	-
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>					<b>1 382 740</b>	<b>424 706</b>	<b>1 927 861</b>	<b>3 735 307</b>	<b>3 441 797</b>



**RAPPORT DU  
SIÈGE SOCIAL**

601



**AGESSS**

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

# L'ÉQUIPE DE L'AGESSS

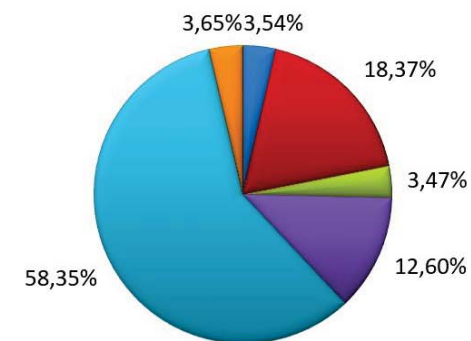


<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
11	Chantal Marchand	Présidente-directrice générale
2	Chantal Blanchard	Attachée d'administration
<b>SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES</b>		
16	Valérie Sylvestre, avocate	Coordonnatrice du Service des affaires juridiques et ressources humaines
6	Sylvie Dutka	Secrétaire juridique
10	Manon Lavoie	Secrétaire juridique
3	Jean-Philippe Brunette, avocat	Conseiller en ressources humaines
8	Jenny Guilbert	Agente en relations de travail
12	Émilie Marcil, avocate	Conseillère en ressources humaines intérimaire
13	Joanie Maurice-Philippon, avocate	Conseillère en ressources humaines
<b>SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION</b>		
15	Valérie Pepin, avocate	Coordonnatrice du Service des communications et de la formation
1	Marie-Andrée Aubertin	Agente d'information et de liaison
5	Annie Charest	Conseillère en formation, accueil et intégration
<b>SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET INFORMATIONNELLES</b>		
9	Sylvie Langlois, CPA, CGA	Coordonnatrice du Service des ressources financières, techniques et informationnelles
4	Isabelle Chapdelaine	Agente de bureau
7	Véronique Gagné	Agente de bureau
14	Guillaume Painchaud	Consultant en technologies de l'information
17	Nancy Vallée	Agente de bureau

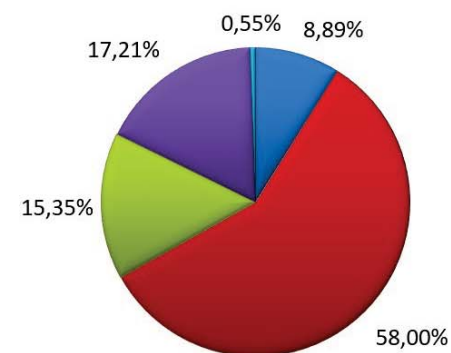
# SOMMAIRE DES APPELS REÇUS ET TRAITÉS

## 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018

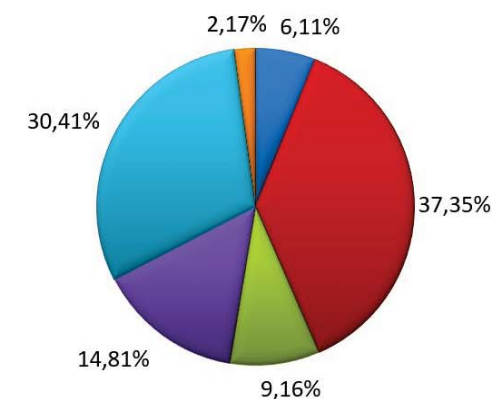
Entrées			
Direction générale	419	3,54%	
Service des affaires juridiques et ressources humaines	2 172	18,37%	
Service des communications et de la formation	410	3,47%	
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	1 490	12,60%	
Boîtes vocales	6 898	58,35%	
Télécopieur	432	3,65%	
<b>Total :</b>	<b>11 821</b>	<b>100,0%</b>	



Sorties			
Direction générale	966	8,89%	
Service des affaires juridiques et ressources humaines	6 299	58,00%	
Service des communications et de la formation	1 667	15,35%	
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	1 869	17,21%	
Télécopieur	60	0,55%	
<b>Total :</b>	<b>10 861</b>	<b>100,0%</b>	



Entrées/Sorties			
Direction générale	1 385	6,11%	
Service des affaires juridiques et ressources humaines	8 471	37,35%	
Service des communications et de la formation	2 077	9,16%	
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	3 359	14,81%	
Boîtes vocales	6 898	30,41%	
Télécopieur	492	2,17%	
<b>Total :</b>	<b>22 682</b>	<b>100,0%</b>	



## AUDITEURS

MALLETTE S.E.N.C.R.L.

Madame Valérie Lefebvre, CPA auditrice, CA  
855, avenue Broadway, bureau 210  
Shawinigan (Québec) G9N 8B8

## BANQUE

RBC Banque Royale du Canada  
Succursale Vieux-Longueuil  
43, rue Saint-Charles Ouest  
Longueuil (Québec) J4H1C5

## CONSEILLERS JURIDIQUES

Langlois avocats  
Complexe Jules-Dallaire, T3  
2820, boulevard Laurier, 13e étage  
Québec (Québec) G1V 0C1

La prochaine assemblée générale annuelle de l'AGESSS se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 au Centre de congrès et d'exposition de Lévis. Les assemblées générales annuelles subséquentes auront lieu à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup le 27 septembre 2019 et au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe le 24 septembre 2020.

## MERCI À NOS PARTENAIRES



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise



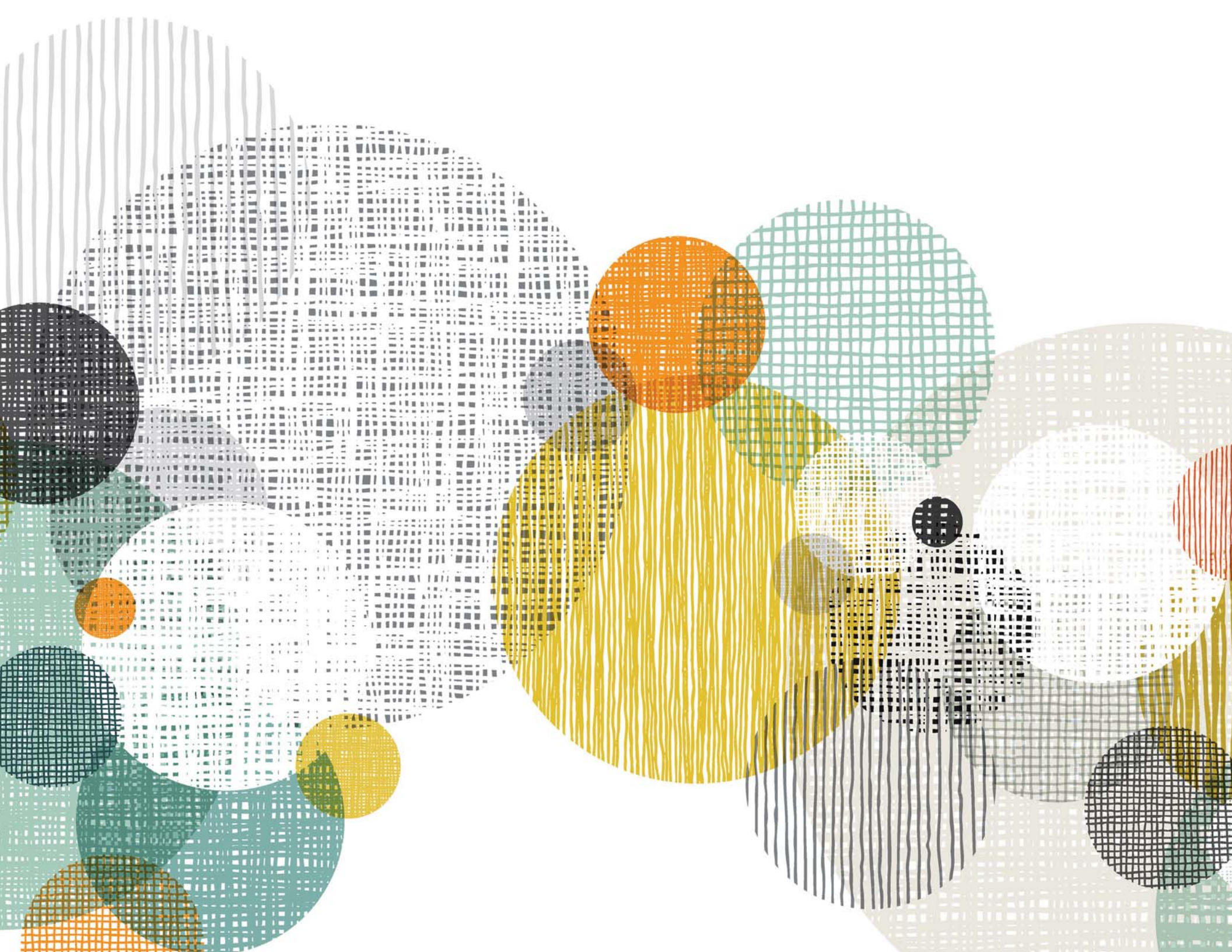
**La Capitale**

Assurance et  
services financiers



**RACAR**

Regroupement des associations de cadres  
en matière d'assurance et de retraite








# AGESSS

Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 2M6  
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750  
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

 AGESSS |  @agesss\_info |  AGESSSvideos